

noek, du 20 au 23 août, puis entre Warrenton et Manassas, où, pour la seconde fois, eut lieu une bataille de quatre jours, du 27 au 30 août. Les confédérés ayant passé le Potomac, Mac-Clellan reforma une armée pour couvrir la capitale de l'Union, et Banks fut chargé de la défense de l'enceinte fortifiée qui couvre Washington. Après avoir assisté, au mois de septembre, aux batailles d'Harperstown et d'Antietam, il fut nommé, en décembre 1862, commandant de la Louisiane, et il alla remplacer, à la Nouvelle-Orléans, le général Butler, de sinistre mémoire.

Le 21 novembre 1863, il s'empara, après un long et pénible siège, de Port-Hudson, sur le Mississippi, puis se rendit successivement maître de Brownsville et du fort Brown sur le Rio-Grande. Lorsque le littoral tout entier eut fait sa soumission, Banks déposa l'épée, et, depuis lors, il s'est occupé activement de réorganiser, au profit de l'Union, le gouvernement civil de la Louisiane.

BANKSIE s. f. (ban-ksi — du nom de Banks, célèbre naturaliste anglais). Bot. Genre de la famille des protacées, comprenant une trentaine d'espèces d'arbrisseaux qui croissent en Australie, et qu'on cultive dans nos serres : *La Banksia à feuilles en scie est un arbuste à fleurs jaunâtres, dont les fruits réunis forment un cône assez semblable à celui des pins.* (Lemaire.)

BANKSIÈS s. f. pl. (ban-ksi-é — rad. banksie). Bot. Tribu de la famille des protacées, ayant pour type le genre banksie.

BANKSIEN s. m. (ban-ksi-ain — de Banks, naturaliste). Ornith. Syn. de *calyptorhynque*.

BANKSIENNE adj. f. (ban-ksi-è-ne — du nom du naturaliste Banks). Ichtyol. Dénomination spécifique d'une sorte de raie : *La raie banksienne*.

BANLIEUE s. f. (ban-lieu — rad. ban et lieu ressort du ban seigneurial). Territoire qui entoure une grande ville et qui en dépend : *Les principales anciennes BANLIEUES de Paris étaient Montmartre, Belleville, Charonne, Bercy, Montparnasse, Grenelle, Passy, Neuilly et Batignolles. Les trois derniers rois d'Espagne n'étaient jamais sortis de la BANLIEUE de Madrid.* (St-Sim.) *Le paysan loge en ville et laboure la BANLIEUE.* (P.-L. Courier.) *La population de la BANLIEUE de Paris se plaint de subir les charges de l'annexion sans en avoir les avantages.* (T. Delord.)

— Féod. Étendue de pays soumise à la juridiction d'une ville ou d'un seigneur, et dans laquelle le juge de la ville ou du seigneur avait le droit de faire les bans ou proclamations reconnues par les chartes ou la coutume : *La BANLIEUE était ainsi appelée parce qu'elle comprenait ordinairement le terrain qui entourait le chef-lieu de la juridiction jusqu'à une lieue environ de distance ; mais, dans une foule de localités, elle était ou plus grande ou plus petite. La BANLIEUE du monastère, du chapitre. Les routiers dévastaient la BANLIEUE du château. La BANLIEUE de Paris avait plus de deux lieues aux environs. On comptait vingt-neuf paroisses dans la BANLIEUE de Rouen.*

— Amende encourue par celui qui commettait un délit dans la banlieue.

BANN, fleuve de l'Irlande septentrionale, prend sa source dans le comté de Down, traverse le lac Neagh, qui le divise en haut Bann et bas Bann, et se jette dans l'Océan Atlantique, à 6 kil. au-dessous de Coleraine, dans le comté de Londonderry, après un cours de 105 kil.

BANNAGE s. m. (ba-na-jo — rad. ban). Féod. Juridiction seigneuriale, étendue du ban du seigneur.

BANNAKER (Benjamin), astronome américain, né à Maryland, en 1734, mort en 1807. Il était de race nègre et fut longtemps esclave, étudia seul avec une persévérance opiniâtre et parvint à acquérir des connaissances profondes en mathématiques et en astronomie. Outre des *Ephémérides astronomiques*, il a laissé plusieurs traités, qui ont été publiés depuis.

BANNALEC, ch.-l. de cant. (Finistère), arrond. de Quimperlé; pop. aggl. 547 hab. — pop. tot. 4,313 hab.

BANNARD (ba-nar — rad. ban). Féod. Garde d'une terre, d'une communauté, établi pour veiller sur les fruits de la campagne, sur les pacages et les vaines pâtures des bestiaux. C'était une sorte de messier qu'on trouvait, sous le régime féodal, dans le comté de Bourgogne et dans le duché de Lorraine.

BANNASSE s. f. (ba-na-ce — rad. banne). Techn. Civière à transporter les cendres des salines. || Panier dans lequel on porte le suif des savonneries. On l'appelle aussi *BANATTE* et *BANNATTE*.

BANNASSON, capitale du royaume nègre d'Akim, dans la Guinée supérieure, sur la rive droite de la Bossempra, à 85 kil. S.-E. de Koumassa. Commerce d'ivoire et de poudre d'or.

BANNAT, V. BANAT.

BANNBRIDGE, petite ville et paroisse d'Irlande, comté de Down, sur le Bann, à 96 kil. N. de Dublin, 2,000 hab. Commerce de toiles.

BANNE s. f. (ba-ne — du celt. *benn*, voiture). Grande manne d'osier : *La troisième*

mule était chargée de BANNES neuves. (G. Sand.)

— Grande toile qu'on étend au-dessus d'un bateau pour garantir l'équipage et les passagers. || Grosse toile ou bâche dont on couvre les marchandises sur les voitures, ou lorsqu'elles restent déposées en plein air. || Tente qu'on dispose au-dessus des portes des boutiques, pour s'y mettre à l'abri du soleil. L'établissement des bannes au-devant des maisons est soumis aux règlements de l'autorité municipale, en tout ce qui concerne leur hauteur, leur saillie sur la voie publique, leur agencement, etc. — C'est ce qui résulte de l'art. 3, tit. XI de la loi des 16-24 août 1790, qui confie « à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux... tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques... »

— Tombeau pour transporter du charbon, du fumier ou des déblais.

— Vaisseau de bois pour recueillir le vin sous le pressoir.

— Pêch. Flue ou nappe du tramail.

BANNE, comm. du dép. de l'Ardèche, arrond. de Largentière; pop. aggl. 551 hab. — pop. tot. 2,091 hab. Houille, vins très-estimés.

BANNEAU s. m. (ba-no — dimin. de banne). Techn. Petit tombeau trainé par des hommes, et particulièrement employé dans les salines. || On dit aussi *BENNEAU*. || Petite banne d'osier. || Tonneau du vinaigrier ambulancier. || Vaisseau de bois à mesurer et transporter les grains, les vendanges et certains fruits.

BANNÉ, ÉE (ba-né) part. pass. du v. *Banner*. Couvert d'une banne : *Une voiture bannée. Un bateau banné.*

BANNÉE s. f. (ba-né — rad. ban). Féod. Obligation, corrélatrice au droit de banalité, de fréquenter le moulin, le four, le pressoir du seigneur. || Droit de banalité, droit pour le seigneur de faire venir les hommes de sa seigneurie au four banal et autres établissements banaux. On disait aussi *droit de banalité*.

BANNELIER (Jean), jurisconsulte français, né à Dijon en 1683, mort en 1766. Avocat, puis professeur et doyen de la faculté de droit de sa ville natale, il en était l'oracle pour toutes les questions judiciaires, et ses décisions faisaient autorité dans les tribunaux. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Observations sur la coutume de Bourgogne*. Une rue de Dijon a pris le nom de Bannelier.

BANNELLE s. f. (ba-nè-le — dimin. de banne). Techn. Panier pour contenir des bouchons.

BANNER v. a. ou tr. (ba-né — rad. banne, dans le sens de toile). Couvrir d'une banne, d'une toile.

BANNER, général suédois. V. *BANER*.

BANNERESSE s. f. (ba-ne-rè-se — rad. banneret). Femme d'un banneret.

BANNERET s. m. (ba-ne-rè — rad. bannière). Féod. Seigneur qui comptait un nombre suffisant de vassaux pour lever une bannière, sous laquelle ils devaient se ranger et l'accompagner à la guerre : *La distinction de ces BANNERETS consistait à porter une bannière carrée au haut de leur lance.* (Lacurne Ste-Palaye.) *Un des BANNERETS du Saint-Empire vint au pied de la muraille lire la sentence d'excommunication.* (V. Hugo.)

— Adjectif. Chevalier banneret, Celui qui avait déjà porté bannière dans un combat antérieur : *La maîtresse du logis était femme ou veuve d'un CHEVALIER BANNERET.* (V. Hugo.) *Le duc faisait payer ponctuellement la solde des CHEVALIERS BANNERETS qui n'avaient pas assez de vassaux et d'argent pour lever bannière.* (De Barante.) || *Baron banneret*, Celui qui s'était illustré par une longue suite d'exploits comme chevalier banneret.

— Dr. féod. Jugo établi par le seigneur dans les pays de droit écrit.

— Hist. Chef de quartier dans la ville de Rome, vers la fin du xiv^e siècle.

— Blas. Vol point en bannière et placé sur le cimier.

— Encycl. Nul ne pouvait lever bannière en bataille s'il n'avait au moins cinquante hommes d'armes. Le vassal qui avait sous lui assez d'arrière-vassaux pour former une compagnie pouvait également lever bannière ; mais il était commandé par le seigneur dominant. La distinction du banneret consistait à porter une bannière carrée au haut de la lance, tandis que la bannière des simples chevaliers était prolongée en deux cornettes ou pointes. On faisait un banneret sur le champ de bataille. Les hérauts d'armes, sur l'ordre du connétable ou des maréchaux, coupaient la queue du pennon du gentilhomme, et ce pennon, devenu bannière, donnait à son possesseur le titre de banneret. Les *chevaliers bannerets* n'apparaissent dans l'histoire que sous Philippe-Auguste ; ils subsistèrent jusqu'à la création des compagnies d'ordonnance, par Charles VII. Tant qu'il exista des bannerets, le nombre de la cavalerie dans les armées s'exprima par celui des escadrons. Le banneret avait un rang supérieur au bachelier. On disait autrefois *lever bannière pour être fait banneret*, et *lever quelqu'un en bannière pour le faire banneret*. Lorsqu'on

voulait se moquer d'un chevalier banneret, on l'appelait, par dérision, le *chevalier au drapeau carré*. Le banneret avait le privilège d'avoir un cri d'armes, de manger à la table du roi, de porter la lance, le haubert, la double cotte de mailles, la cotte d'armes, l'or, le vair, l'hermine, le velours et l'écarlate. Il avait le droit de surmonter son château d'une girouette carrée, tandis que celle du simple bachelier était à pointe.

BANNERETTE s. f. (ba-ne-rè-te — rad. bannière). Petite bannière ou banderole. *Il y avait, aux fenêtres, portes et autres lieux des maisons, des BANNERETTES et écussons semés de fleurs de lis.* (A. de la Vigne.) || V. mot.

BANNERIE s. f. (ba-ne-ri — rad. banner). Office de banneret, de garde des vignes seigneuriales, dans la Bresse et le Dauphiné.

BANNERMAN (Alexandre), graveur anglais, né à Cambridge vers 1730, travaillait à Londres vers 1780. Il a gravé au burin des compositions historiques et des portraits, notamment : *Joseph interprétant les songes de l'échanson et du panetier*, d'après Ribera ; *la Mort de saint Joseph*, d'après Velasquez ; *Danse d'enfants*, d'après Le Nain ; le portrait de Simon du Bois ; celui de R. White, celui du major Lambert ; et divers portraits d'artistes pour les *Anecdotes de peinture* de Walpole.

BANNETON s. m. (ba-ne-ton — rad. banne). Pêch. Sorte de coffre percé de petits trous, qu'on enfonce dans l'eau pour y conserver des poissons. || On dit aussi *BASCULE* et *BOUTIQUE*.

— Techn. Petit panier sans anses, garni de toile à l'intérieur, sous lequel on fait lever le pain rond.

BANNETTE s. f. (ba-nè-te — dim. de banne, panier). Petite banne ou panier d'osier.

— Comm. Lot de cuirs mis en vente ensemble.

BANNETTE s. f. (ba-nè-te — du prov. *banno*, corne). Bot. Nom-vulgaire d'une espèce de haricot, ou mieux de dolie, dans le midi de la France. || On l'appelle aussi *HABINE* et *MONGETTE*.

BANNI, IE (ba-ni) part. pass. du v. *Bannir*. Exilé, expulsé de sa patrie : *Les portes de la prison s'ouvrirent ; nous étions libres, mais BANNIS à perpétuité du royaume de Naples.* (Scribe.) || Expulsé d'un pays quelconque : *Banni de mon pays par le meurtre d'un père, Banni du monde entier par celui de ma mère.* VOLTAIRE.

— Fig. Retranché, supprimé, écarté, évité : *Si la vertu et la bonne foi étaient BANNIES du reste de la terre, elles devraient se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois.* (Le roi Jean.) *De ceui monde seront BANNIES, foi, espérance et charité.* (Rabel.) *Le code de la lubricité doit être scrupuleusement BANNI de l'alcôve conjugale.* (Serrurier.) *La lumière BANNIE reviendra au jour des miséricordes.* (Ravignan.) *Au xviii^e siècle, tous les accessoires de l'ancien orchestre sont BANNIS* (Vitet).

Rappelez la vertu par leurs conseils bannis. CORNEILLE.

Tout cérémonial est banni de ces lieux. C. D'HARLEVILLE.

D'ici l'intrigue est à jamais bannie. BÉRANGER.

— Cout. anc. Mis en vente par voie de ban ou publication : *Epave BANNIE. Domaine BANNI.*

— s. m. : *Misérables BANNIS, enfants d'Eve, nous sommes ici relégués bien loin au séjour des misères.* (Boss.) *Voulez-vous déjouer les complots, tromper les intrigues, déconcerter les projets, ouvrez la porte à tous les BANNIS.* (Chateaub.)

La vertu des bannis n'est souvent qu'artifice. CORNEILLE.

Sur les pas d'un banni craignez-vous de marcher ? RACINE.

BANNIE s. f. (ba-ni — rad. ban). Féod. Action de publier un ban, de faire une proclamation, une annonce officielle et publique. || *Droit de bannie*, Droit de vérifier une bannie. || *Temps des bannies*, Temps de l'année où il était défendu de conduire le bétail sur les prairies.

BANNIER s. m. (ba-nié — rad. ban). Féod. Officier chargé de la publication des bans du seigneur. || Individu soumis à la bannie ou obligation d'user des établissements banaux : *Les BANNIERS sont obligés de se servir du four banal.* (Trév.)

— Dans la Bresse et le Dauphiné, Garde des vignes qui dénonçait les maraudeurs et leur faisait payer l'amende ou ban.

BANNIER, IÈRE adj. (ba-nié, iè-re — rad. ban). S'est dit pour banal : *Moulin BANNIER. Taureau BANNIER.*

BANNIÈRE s. f. (ba-niè-re — Le gothique nous donne la forme primitive du mot bannière, *bandva* ou *bandvo*, qui, d'après M. Chevallet, a le sens de signe, d'enseigne, exactement comme le *signum* latin. L'isl. a fait de ce mot *banda* ; puis l'ancien haut allem. *fana* et *fano*, en transformant la douce *b* en l'aspirée *f*, et en supprimant le *d* final ; l'allemand, *fahne* ; l'angl.-sax., *fana*. L'espagnol et l'ital. se rapprochent plus de la forme primitive *bandva*, en ce qu'ils ont conservé l'articulation dentale, *bandera* et *bandiera*. Par une circonstance curieuse, mais qui se reproduit fréquemment dans l'histoire des langues,

plusieurs idiomes germaniques nous ont emprunté à leur tour, et sous leur nouvelle forme, les termes qu'ils nous avaient prêtés ; ainsi de *bannière*, l'angl. a fait *banner* ; l'allemand *banner* et *panier* — remarquez la mutation du *b* en *p* — le holland. *banier*, etc.). Etendard qui sert de signe de ralliement aux troupes : *Couvert d'une armure, et la BANNIÈRE à la main, il marche à la tête de l'armée.* (De Barante.) *Ils avaient sous leurs ordres tous les cantons rangés autour de leurs BANNIÈRES.* (Alex. Dumas.) *Démétrius voulut qu'on lui présentât l'officier allemand qui portait la BANNIÈRE du bataillon contre lequel s'était brisée la charge impétueuse de ses husards.* (Mérimée.)

— Par anal. Etendard d'une corporation : *Tous les corps de métiers défilèrent, BANNIÈRES en tête. Les voici ! c'est superbe à voir : les chefs des corporations avec leurs BANNIÈRES, un cortège magnifique, et de la musique.* (Scribe.) || Etendard dont une paroisse ou une confrérie se fait précéder, aux processions : *La BANNIÈRE de la Vierge, de Saint-François. Lorsqu'on levait la sainte hostie, ils se tournaient vers leur BANNIÈRE, où Jésus-Christ est représenté, et non vers le saint sacrement pour l'adorer.* (Pasc.) *Les processions se battaient les unes contre les autres, pour l'honneur de leurs BANNIÈRES.* (Volt.) *On regarde la BANNIÈRE comme un souvenir du labarum de Constantin.* (Bachelet.)

Illustré porte-croix, par qui notre bannière N'a jamais, en marchant, fait un pas en arrière. BOILEAU.

— Fam. Morceau d'étoffe qu'un tailleur prélève sur l'habit d'une pratique : *Ce tailleur avait si bien accoutumé à faire la BANNIÈRE, qu'il ne se pouvait garder d'en faire de toutes sortes de drap et de toutes couleurs.* (Desperriers.)

— Fig. Parti : *Cette odieuse BANNIÈRE, qu'on essaye de relever aujourd'hui avec une assurance si affligeante.* (Portalis.) *Marchez sous la BANNIÈRE à laquelle se rallient tous les cœurs honnêtes.* (M^{me} Necker.) *L'esprit de la liberté, bon et très-louable abstraitement, a été si mal dirigé en application, qu'il a rallié aux BANNIÈRES du despotisme ceux mêmes qui avaient penché pour la liberté.* (Fouquier.)

De Racine au combat l'un suivait la bannière, L'autre avait arboré l'étendard de Molière. C. DELAVIGNE.

— Ironiq. *La croix et la bannière*, Le comble des cérémonies, des formalités, des prières : *Il faut, pour l'amener ici, LA CROIX ET LA BANNIÈRE. On a encore besoin de LA CROIX et de LA BANNIÈRE, pour en obtenir.* (Balz.)

— A bannière levée, En hostilité ouverte : *Madame de Soubise fortifiait ainsi son crédit auprès de madame de Maintenon, qu'autrement elle eût eue contre elle LA BANNIÈRE LEVÉE.* (St-Simon.)

— Prov. *Cent ans bannière, cent ans civière*, Après une longue opulence, une longue misère, la bannière étant autrefois le privilège exclusif de certains seigneurs appelés bannerets, et la civière un instrument des travaux les plus abjects. || *Faire de pennon bannière*, Monter en grade, parce que le gentilhomme qu'on faisait banneret coupait son pennon pour lui donner la forme carrée de la bannière. || Ces deux proverbes ont vieilli.

— Féod. Enseigne de forme carrée que le chevalier ou seigneur banneret avait droit de faire porter devant lui, en conduisant ses vassaux à la guerre : *La BANNIÈRE était carrée, de sorte que, quand on faisait un banneret, il suffisait de couper la queue de son pennon pour lui donner la forme carrée de la BANNIÈRE.* (Hancavy.) || Ensemble des vassaux qui marchaient sous la bannière du seigneur. || *Fief de bannière*, Fief de gentilhomme banneret. || *Dame de grande bannière*, Femme d'un chevalier banneret.

— Cout. anc. *Chef de bannière*, Capitaine de quartier dans une ville.

— Hist. *Bannière de France*, Etendard qui accompagnait le roi de France lorsqu'il allait à la guerre : *La BANNIÈRE de France fut d'abord la chape de Saint-Martin, qui fut ensuite remplacée par l'oriflamme.*

— Mar. Pavillon : *L'article 4 du traité de 1666 portant que les Français qui seront pris sous quelque BANNIÈRE que ce soit...* (Louis XIV.)

|| Pavillon servant de signal. || *Bannière de partance*, Pavillon qui appelle l'équipage à bord pour un prochain départ. || *Bannière de conseil*, Pavillon qui appelle les capitaines au conseil de l'amiral. || *En bannière*, Lo bord libre, et flottant au gré du vent : *Pavillon en BANNIÈRE. Un coup de vent mit la grande voile en BANNIÈRE. Mettre le perroquet en BANNIÈRE pour faire un signal.* || *Pavillon, guidon en bannière*, Pavillon, guidon enverguré par un temps plat, pour être présenté en face à un navire auquel on veut faire un signal.

— Blas. *En bannière*, De forme carrée, comme les bannières féodales : *Armes en BANNIÈRE. Ecu en BANNIÈRE.*

— s. f. pl. Recueil d'actes divers enregistrés au Châtelet : *Les BANNIÈRES sont des registres séparés de celui des audiences.* (Trév.)

— Encycl. *Bannière*, drapeau, étendard, labarum, enseigne, oriflamme, gonfalon, sont autant de mots dans lesquels on retrouve la même idée ; tous, ils sont un signe de ralliement à une même cause ; tous, ils veulent dire fidélité au pays ou au corps auquel on appartient.